



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 JUIN 2022

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 27 juin 2022 à 19 h.

Sont présents : Monsieur le conseiller Raynald Houde
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général, Marcel Grenier
 Madame l'assistante-greffière, Mélanie Côté
 Madame la trésorière, Julie Cloutier
 Monsieur le conseiller en urbanisme, William Claveau
 Monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics, Pierre
 Roy

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers

4.2 Dépôt du rapport financier de la ville et du rapport des vérificateurs externes

4.3 Lecture et dépôt : rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier
pour l'année 2021 et du rapport du vérificateur externe

4.4 Période de questions - rapport financier

4.5 Approbation des conditions d'embauche : Assistante-greffière

4.6 Approbation des conditions de travail : Greffière et directrice des affaires
juridiques

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de dérogation mineure : Construction d'un garage isolé situé au
3024, route de Fossambault

5.2 Demande de dérogation mineure : Construction d'une piscine creusée au
3024, route de Fossambault

5.3 Demande de dérogation mineure : Construction d'un bâtiment institutionnel
sur le lot projeté 6 515 834

5.4 Demande de permis d'enseignes : 3914, route de Fossambault

5.5 Demande de permis d'enseignes : 4540, route de Fossambault

5.6 Demande de permis de construction : 62, rue de la Tourbière

5.7 Amendement de la résolution numéro 266-2022 : Autorisation de signature de
l'entente Boisé-Natura - phase 2



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Aucun

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (105 700 \$ et plus) pour la réfection de la toiture du garage municipal - Phase 3

7.2 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 105 700 \$) pour la construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division Parcs et bâtiments

7.3 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour le remplacement de l'unité de climatisation de la caserne

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Autorisation de signature d'une entente pour l'installation d'une borne sèche

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Autorisation de paiement : Subvention au camp de jour du Club nautique du Lac Saint-Joseph

10.2 Entérinement d'embauches des employés occasionnels pour le soccer

10.3 Entérinement d'embauche : Manoeuvres au Service sports, loisirs et vie communautaire

10.4 Amendement de la résolution numéro 281-2022 : Entérinement de l'engagement d'un employé occasionnel : surveillant au parc canin

11. TRANSPORT

11.1 Ouverture de rue : Prolongement de la rue des Sables construite sur le lot 6 458 464

11.2 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ et moins) et autorisation de dépense pour la réfection d'une section de la route des Érables

11.3 Demande d'aide financière : Programme d'aide à la voirie locale

11.4 Autorisation : Modification de l'intersection de la rue parallèle avec la rue Edward-Assh

11.5 Autoriser le paiement numéro 1 : Travaux de réhabilitation du réseau d'égout de la route de Fossambault Nord

11.6 Autoriser le paiement numéro 1 : Mise à niveau de l'usine de production d'eau potable Duchesnay

12. AUTRES SUJETS

12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, la séance du 27 juin 2022 est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

288-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

289-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 22 juin 2022, laquelle comprend 171 commandes au montant de 218 217,74 \$.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Comme le prévoit l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la trésorière Julie Cloutier, CPA, OMA, dépose le rapport financier de la Ville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport du vérificateur externe du cabinet, Raymond Chabot Grant Thornton.

La trésorière explique le rapport.

Le rapport financier démontre que les revenus de fonctionnement non consolidés ont atteint 15 746 962 \$ et les charges de fonctionnement 15 671 654 \$, en y incluant les amortissements.

Après les éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de fonctionnement de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 se chiffre à 1 501 178 \$. Suivant ces résultats, l'excédent de fonctionnement non affecté (non consolidé) ou surplus accumulé se chiffrait, au 31 décembre 2021, à 1 546 543 \$.

LECTURE ET DÉPÔT : RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2021 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Monsieur le maire Pierre Dolbec donne lecture et dépose, à l'intention des citoyens, son rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Ce rapport sera distribué à toutes les adresses sur le territoire de la municipalité comme le prévoit l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

PÉRIODE DE QUESTIONS - RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales en lien avec le rapport financier pour l'exercice financier 2021.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

290-2022

APPROBATION DES CONDITIONS D'EMBAUCHE : ASSISTANTE-GREFFIÈRE

ATTENDU que madame Mélanie Côté a été nommée assistante-greffière lors de la séance du 13 juin dernier par la résolution 257-2022;

ATTENDU qu'il a alors été convenu que les conditions de travail, la rémunération et la description de tâches seraient établies lors de la prochaine séance;

ATTENDU que les titres de greffière adjointe et de trésorière adjointe ont été modifiés pour assistante-greffière et assistante-trésorière par la résolution 126-2022;

ATTENDU le rapport de madame la greffière et directrice des affaires juridiques, Isabelle Bernier, en date du 21 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender le contrat de travail des cadres intermédiaires afin d'ajouter madame Mélanie Côté à titre d'assistante-greffière et que celle-ci bénéficie de la même grille salariale que l'assistante-trésorière, rémunérée à l'échelon 4 de cette grille salariale, rétroactivement au 6 juin 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la description de tâches soit celle présentement en vigueur pour la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques en omettant le volet juridique, et que les conditions applicables au contrat de travail des cadres intermédiaires prennent effet au 1^{er} janvier 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que le contrat des cadres intermédiaires soit amendé afin de remplacer les titres greffière adjointe et trésorière adjointe par assistante-greffière et assistante-trésorière.

ADOPTÉE

291-2022

APPROBATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que le 13 juin 2022, par l'adoption de la résolution 257-2022, le conseil a promu la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques au poste de greffière et directrice des affaires juridiques;

ATTENDU que la résolution mentionnait alors que les conditions de travail, la rémunération et la description de tâches seraient établies à la séance du 27 juin 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général Marcel Grenier, en date du 22 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'amender le contrat de travail des directeurs de services afin d'ajouter madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques ainsi que de préciser les clauses particulières à son poste, telles que définies en annexe à la présente résolution.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

292-2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CONSTRUCTION D'UN GARAGE ISOLÉ SITUÉ AU 3024, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Letarte afin d'autoriser la construction d'un garage isolé situé au 3024, route de Fossambault;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

Résolution 292-2022 est amendée par la résolution 322-2022 afin d'indiquer que la portée de la demande de dérogation mineure est de 1,75 m au lieu de 1,62 m.

ATTENDU que le garage isolé aurait une hauteur de 7,75 mètres, alors que l'article 7.2.1.4.3 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que la hauteur du garage isolé ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal qui est de 7,62 mètres;

ATTENDU que le garage isolé aurait une hauteur de 7,75 mètres, alors que l'article 7.2.1.4.3 précise une hauteur maximale de 6 mètres pour un garage isolé;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche auprès du comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2022 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-47-2022;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande est mineure puisqu'elle porte sur 1,62 mètre pour la hauteur maximale du garage et qu'elle excède de 0,13 mètre par rapport à la hauteur de la résidence;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Letarte à l'effet d'autoriser la construction d'un garage isolé en considérant une hauteur de 7,75 mètres au 3024, route de Fossambault.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

293-2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE AU 3024, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Letarte afin d'autoriser la construction d'une piscine creusée située au 3024, route de Fossambault;

ATTENDU que la piscine creusée serait située dans la cour avant alors que l'article 9.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* ne précise pas que les piscines sont autorisées en cour avant;

ATTENDU le dépôt du rapport de madame la directrice adjointe à l'urbanisme Rosalie Laroche, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 juin 2022 ainsi que les documents déposés par le requérant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-46-2022;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande est mineure et porte sur la construction d'une piscine creusée en cour avant;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Claude Letarte à l'effet d'autoriser la construction d'une piscine creusée en cour avant située au 3024, route de Fossambault.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée.

294-2022

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL SUR LE LOT PROJETÉ 6 515 834

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par *La petite école Filante inc.* afin d'autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel sur le lot projeté 6 515 834;

ATTENDU que la hauteur du bâtiment serait de 7,035 mètres (moyenne des hauteurs des 4 élévations) alors que l'article 4.2.6 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise que pour la zone 121-M, la hauteur minimale d'un bâtiment principal est de 10 mètres;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 juin 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC-45-2022;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU que la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU que la demande n'aurait pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité et de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU que la demande est mineure puisqu'elle porte sur 2,965 mètres;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

ATTENDU que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'accorder la demande de dérogation mineure déposée par *La petite école Filante inc.* à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment institutionnel en considérant une hauteur de 7,035 mètres sur le lot projeté 6 515 834.

ADOPTÉE

295-2022

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes commerciales déposée par madame Jessika Proulx pour la propriété située au 3914, route de Fossambault, en date du 30 mai 2022;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 90-C, est assujéti au *Règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères des projets commerciaux prévus à l'extérieur des secteurs illustrés à l'annexe 1;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 juin 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 juin 2022;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour les enseignes commerciales tels que déposés par madame Jessika Proulx pour la propriété située au 3914, route de Fossambault.

ADOPTÉE

296-2022

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNES : 4540, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseignes commerciales déposée par monsieur François Thibaudeau de la compagnie Posimage inc. pour le nouveau commerce Chocolats Favoris qui sera situé à même le IGA des Sources au 4540, route de Fossambault, en date du 26 mai 2022;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du tronçon commercial central;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 juin 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 juin 2022;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans, relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour les enseignes commerciales, tels que déposés par monsieur François Thibaudeau de la compagnie Posimage inc. pour la propriété sise au 4540, route de Fossambault.

ADOPTÉE

297-2022

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION : 62, RUE DE LA TOURBIÈRE

ATTENDU la demande de permis de construction d'un bâtiment principal déposée par madame Katherine Côté de la compagnie Construction CRD inc. pour le 62, rue de la Tourbière, en date du 6 juin 2022;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 164-H, est assujéti au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur de la Tourbière;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 7 juin 2022 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 14 juin 2022;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits;

ATTENDU le rapport de monsieur le conseiller en urbanisme William Claveau, en date du 16 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'approuver les plans, relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour le bâtiment principal, tels que déposés par madame Katherine Côté de la compagnie Construction CRD inc. pour la propriété sise au 62, rue de la Tourbière et de délivrer le permis de construction pour le 62, rue de la Tourbière.

ADOPTÉE

298-2022

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 266-2022 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE BOISÉ-NATURA - PHASE 2

ATTENDU la résolution numéro 266-2022 adoptée à la séance du 13 juin 2022 concernant la signature de l'entente Boisé-Natura - phase 2;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 266-2022 autorisant la signature de cette entente avec Développement SCJC inc. concernant la réalisation de la phase 2 du projet Boisé-Natura;

ATTENDU que l'entente modifiée est jointe à la présente résolution;

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière Mélanie Côté, en date du 22 juin 2022;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 266-2022 afin de corriger certains éléments à l'entente déposée précédemment et d'autoriser la signature de l'entente modifiée jointe au présent rapport.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

**299-2022 OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (105 700 \$ ET PLUS)
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL - PHASE 3**

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la troisième et dernière phase de la réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1588-2022 et que ce règlement n'est pas encore en vigueur;

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu et une seule soumission a été déposée tel qu'il appert au rapport d'ouverture de soumissions joint au présent rapport;

ATTENDU que la seule soumission reçue a été déposée par Construction Côté et Fils inc. au montant de 276 837,95 \$, incluant les taxes, et que celle-ci est conforme;

ATTENDU les ajustements proposés par l'architecte par la directive A-DC-01 concernant les conditions générales, les gouttières et descentes pluviales, l'isolant d'entretoit existant, et l'allocation de travaux non quantifiables;

ATTENDU que l'entrepreneur a proposé un crédit de 19 000 \$, plus taxes, pour ces ajustements;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Ève Renault, architecte, en date du 9 juin 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 15 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture du garage municipal (phase 3) à la compagnie Construction Côté et Fils inc., et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 1588-2022 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour une somme de 221 781 \$, plus taxes.

Le contrat est composé de la présente résolution, des plans et devis, de l'addenda A-01, de la soumission déposée par l'entrepreneur le 2 juin 2022 et de la directive A-DC-01.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1588-2022.

ADOPTÉE

**300-2022 OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ
(25 000 \$ À 105 700 \$) POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - DIVISION PARCS ET BÂTIMENTS**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (105 700 \$) peut être octroyé de gré à gré;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU que le conseil a octroyé, par la résolution numéro 273-2022, des mandats en architecture et en structure et génie civil pour la préparation des plans et devis du projet de construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division Parcs et bâtiments;

ATTENDU qu'il y aurait maintenant lieu d'octroyer un mandat pour la partie mécanique et électricité du projet;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme CBTEC inc. pour la préparation des plans et devis en mécanique et électricité du projet de construction d'un bâtiment pour le Service des travaux publics - Division Parcs et bâtiments.

Les détails apparaissent à la proposition de service transmise par monsieur Simon Lacasse, ingénieur, en date du 7 juin 2022.

Le coût du mandat est établi à 52 663,50 \$, plus taxes, pour les volets 1 à 5.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1567-2022.

ADOPTÉE

301-2022

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LE REMPLACEMENT DE L'UNITÉ DE CLIMATISATION DE LA CASERNE

ATTENDU que l'unité de climatisation de la salle du deuxième étage de la caserne doit être remplacée;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Honeywell pour le remplacement de l'unité de climatisation de la caserne pour une somme de 17 318,98 \$, plus taxes, représentant l'achat de l'unité, la main-d'œuvre, le service de grue et le matériel requis.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

302-2022

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE

ATTENDU que la Ville doit procéder à l'installation de bornes sèches sur son territoire afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de la Jacques-Cartier;

ATTENDU que la Ville estime que l'installation d'une borne sèche implantée à partir d'un plan d'eau situé sur le lot 5 991 031 (64 rue Bon-Air) constitue un endroit favorable à l'installation d'un tel équipement afin d'augmenter la couverture incendie pour les résidents du secteur sud;

ATTENDU que monsieur Clément Rochette, propriétaire du lot 5 991 031 possède un lac privé, et qu'il est disposé à permettre l'installation d'une borne sèche destinée à la protection contre les incendies et dont la prise d'eau serait à même ce dernier;

La résolution 302-2022 est amendée par la résolution 082-2023 afin d'autoriser la signature d'une entente de passage avec le propriétaire du lot 4 367 179 pour l'accès à la borne sèche implantée sur le lot 5 991 031.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU que Monsieur Rochette a pris connaissance du projet d'entente et s'en déclare satisfait;

ATTENDU que le projet d'entente préparé par madame l'assistante-greffière, Mélanie Côté a été soumis aux élus pour étude et approbation;

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière, Mélanie Côté, en date du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et madame la greffière et directrice des affaires juridiques, Isabelle Bernier ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière, madame Mélanie Côté, à signer l'entente pour l'installation d'une borne sèche.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à soumettre une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et une autre au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

303-2022

AUTORISATION DE PAIEMENT : SUBVENTION AU CAMP DE JOUR DU CLUB NAUTIQUE DU LAC SAINT-JOSEPH

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente avec le Club nautique du lac Saint-Joseph, pour le camp de jour de l'été 2021;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse un montant par semaine de 31 \$ pour le premier enfant, de 38 \$ pour le deuxième enfant et de 46 \$ pour le troisième enfant et les suivants;

ATTENDU que le Club nautique du lac Saint-Joseph a fourni la liste des enfants inscrits au camp de jour, provenant de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 16 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 7 597 \$ au Club nautique du lac Saint-Joseph représentant la subvention accordée en vertu du protocole d'entente en vigueur pour les enfants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui ont fréquenté le camp de jour à l'été 2021.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'utiliser la provision effectuée en 2021 au montant de 3 213 \$ au poste budgétaire *Autres comptes à payer* (55-131-00-001), et d'imputer le solde de la dépense, soit 4 384 \$ au poste *Remboursement camp de jour – autres* (02-701-56-447) après une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

304-2022

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHES DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS POUR LE SOCCER

ATTENDU qu'un deuxième affichage du concours d'aides-techniques pour la saison de soccer de l'été 2022 a eu lieu;

ATTENDU que les candidats ont été rencontrés en entrevue;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche des personnes suivantes au poste d'aides-techniques, soit Jade Tremblay et Mathis Alain pour l'été 2022.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire soccer* (02-701-52-141).

ADOPTÉE

305-2022

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHE : MANOEUVRES AU SERVICE SPORTS, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que les besoins en main-d'œuvre pour la maintenance au parc du Grand-Héron et le support lors des événements ainsi que le Marché public, ont considérablement augmenté;

ATTENDU qu'un concours a eu lieu afin d'embaucher des étudiants comme manoeuvres pour le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU que les candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Lise Langlois, en date du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marc-Antoine Gagnon
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de messieurs Olivier Savard-Tardif et Cédric Jean aux postes de manoeuvre au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU que la période d'embauche soit de 9 semaines pour un maximum de 40 heures par semaine, et qu'ils soient rémunérés à l'échelon 1 de la grille salariale des journaliers occasionnels.

ADOPTÉE

306-2022

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 281-2022 : ENTÉRINEMENT DE L'ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL : SURVEILLANT AU PARC CANIN

ATTENDU la résolution numéro 281-2022 adoptée à la séance du 13 juin 2022 concernant l'entérinement de l'engagement d'un employé occasionnel : surveillant au parc canin;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 281-2022 afin de remplacer le numéro de règlement 1479-2019 apparaissant dans la résolution par le numéro 1552-2021;

ATTENDU le rapport de madame l'assistante-greffière Mélanie Côté, en date du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Raynald Houde
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 281-2022 afin de remplacer le numéro de règlement 1479-2019 par 1552-2021.

ADOPTÉE

TRANSPORT

307-2022

OUVERTURE DE RUE : PROLONGEMENT DE LA RUE DES SABLES CONSTRUITE SUR LE LOT 6 458 464

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sur le lot 6 458 464;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 16 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que le conseil décrète l'ouverture du prolongement de la rue des Sables sur le lot 6 458 464.

ADOPTÉE

308-2022

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que la MRC de la Jacques-Cartier élabore présentement son plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) et que ce dernier devra être prêt en août;

ATTENDU qu'à partir de ce moment, il sera possible de déposer des demandes d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale, dans le volet Redressement;

ATTENDU que la réfection d'une section de la route des Érables devrait apparaître parmi les priorités du plan pour l'année 2023;

ATTENDU que pour présenter une demande d'aide financière, il est nécessaire de préparer les plans et devis du projet ainsi que l'estimation des coûts;

ATTENDU l'offre de prix soumise par la firme CIMA+ en date du 14 juin 2022 au montant de 16 500 \$, plus taxes;

ATTENDU qu'un budget doit également être prévu pour permettre les travaux d'arpentage et la réalisation d'une étude géotechnique et toxicologique;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater la firme CIMA+ pour la préparation des plans et devis du projet de réfection d'une section de la route des Érables pour une somme de 16 500 \$, plus taxes, et dont les détails apparaissent à la proposition soumise par la firme en date du 14 juin 2022.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un budget de 21 500 \$, plus taxes pour les travaux d'arpentage, ainsi que la réalisation d'une étude géotechnique et toxicologique.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'approprier le montant de ces dépenses de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

309-2022

Résolution 309-2022 amendée par le pv de correction du 8 août 2022 – ajout dans le titre : Le Vieux-Chemin

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

La résolution 309-2022 est abrogée par la résolution 374-2022.

Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

ATTENDU que monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, représente cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 15 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et de certifier que monsieur Martin Careau est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

310-2022

AUTORISATION : MODIFICATION DE L'INTERSECTION DE LA RUE PARALLÈLE AVEC LA RUE EDWARD-ASSH

ATTENDU que les travaux de construction de la deuxième partie de la rue parallèle ont débuté ce printemps;

ATTENDU que lors de l'implantation des travaux, il a été constaté la présence d'un poteau appartenant à Bell Canada sur lequel se retrouvent les câbles de communication et un réseau électrique triphasé;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire de relocaliser l'emprise de la rue parallèle donnant sur la rue Edward-Assh;

ATTENDU le plan joint au présent rapport;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de relocaliser l'intersection de la rue parallèle avec la rue Edward-Assh selon le plan proposé.

Les parcelles de terrain peuvent être échangées sans frais pour des superficies équivalentes et le prix pour la vente des parcelles de terrains excédentaires appartenant à la Ville est fixé à 10 \$/pi².

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer les frais d'arpentage nécessaires à cette opération au règlement numéro 1428-2018.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

311-2022 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT NORD**

ATTENDU les travaux de réhabilitation du réseau d'égout de la route de Fossambault Nord effectués par la compagnie Les Excavations Lafontaine inc;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Olivier Pinard ingénieur, de la firme Génio Experts-conseils, en date du 8 juin 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à Les Excavations Lafontaine inc. au montant de 345 016,03 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 7 juin 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1566-2022-01 et d'inscrire le montant de la retenue contractuelle au poste budgétaire numéro 55-136-00-001.

ADOPTÉE

312-2022 **AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 1 : MISE À NIVEAU DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DUCHESNAY**

ATTENDU les travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable Duchesnay réalisés par la compagnie Allen Entrepreneur général inc.;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Nicolas Martin, ingénieur, de la firme GBI, en date du 15 juin 2022;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 17 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 1 à la compagnie Allen Entrepreneur général inc. au montant de 146 050,63 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 8 juin 2022, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et d'inscrire le montant de la retenue contractuelle au poste budgétaire numéro 55-136-00-001.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2022

313-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de clore la séance ordinaire du conseil du 27 juin 2022.

L'assemblée est levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE